

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CLUB FRANCE SMALL CAPS - ISIN : FR0013143427

SICAV gérée par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small Index au travers d'une sélection rigoureuse de titres de type « stock picking », sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est le CAC Mid & Small Index : Il est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis. Cet indicateur de référence est utilisé comme élément d'appréciation à posteriori.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la gestion de Club France Small Caps consiste en une sélection rigoureuse de valeurs actions à fort potentiel d'appréciation selon la société de gestion, parmi les petites et moyennes capitalisations. La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque dossier par l'équipe de gestion qui recueille et tient à jour un maximum d'informations sur les sociétés suivies, celles-ci proviennent de rencontres avec les entreprises, de l'ensemble des publications des sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières et des analyses réalisées par les sociétés de bourse. Les décisions d'investissement dépendent essentiellement de l'importance du potentiel d'appréciation mesurée par l'écart entre le cours actuel et le cours objectif ainsi que du niveau de risque de l'investissement.

La volonté d'investir majoritairement en actions françaises de moyennes et petites capitalisations amène donc mécaniquement celui-ci à être constitué d'un portefeuille relativement large. La gestion des risques vise à encadrer :

- Le potentiel de valorisation exigé en fonction du niveau de risque,
- Les contraintes de limitation de poids des petites et très petites valeurs à niveau de risque élevé,
- La mutualisation des risques sur un nombre relativement élevé de lignes.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 110% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de tailles de capitalisation supérieures à 75 millions d'euros, de tous secteurs, dont:

- 60% minimum sur le marché des actions de la zone euro, dont les marchés d'actions françaises,
- de 0% à 10% maximum sur les marchés d'actions hors zone euro.

- de 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 9.

- Le risque de change sur des devises hors euro sera systématiquement couvert.

La SICAV peut investir :

- en actions,

- en titres de créance et instruments du marché monétaire,

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE remplissant les conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques d'action et de taux, et de couverture du risque de change,

- titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques d'action et de taux,

Ces instruments peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette SICAV est classée dans cette catégorie en raison de son exposition importante en actions, y compris de petite capitalisation, qui peuvent connaître de fortes fluctuations, induisant une volatilité élevée et donc des variations importantes de la valeur liquidative qui entraînent un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs, en particulier sur les actions de petite et moyenne capitalisation. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants*	1,80%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance**	12% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small Index dividendes réinvestis si la performance est positive (à compter du 01/07/2017) 0,15% prélevé au titre du dernier exercice

*Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de performance,
- Les coûts d'intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée / sortie acquittés par l'OPCVM lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

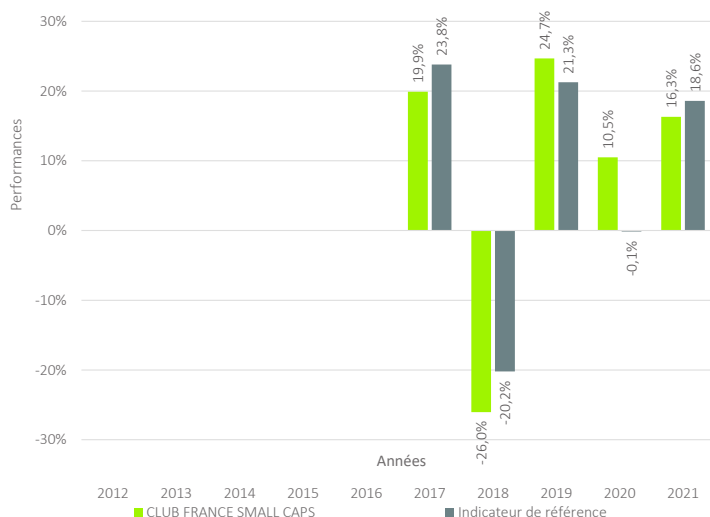
Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en Juin 2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

** À compter de l'exercice ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans.

Jusqu'au 28 juin 2019 : Néant

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « frais et commissions » du prospectus mis à disposition sur le site internet www.arbevel.com, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons nets réinvestis, elle est nette des frais de gestion directs et indirects et des frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur CAC Mid & Small Index tient compte du réinvestissement des dividendes.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 13/05/2016

DEVISE DE LIBELLÉ : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume – 75008 PARIS.- Tél. : 01 56 59 11 33 - ADRESSE WEB : www.arbevel.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

RÉGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le Compartiment de la SICAV est également agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 6. La politique ESG de Financière ARBEVEL est disponible sur le site internet <https://www.arbevel.com/fr/notre-demarche-isr>.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.